

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Seigneur de l'Univers et que Ses grâces et Sa paix soient accordées à Son Messager.

Religion du juste milieu ne signifie pas négliger la pratique religieuse. En effet, le musulman doit s'assurer de pratiquer sa religion de la meilleure des façons. La première chose que le croyant ne doit jamais laisser de côté est la pratique de la prière. Dieu l'Exalté a dit : (Leurs successeurs après eux délaissèrent la prière pour s'abandonner à leurs penchants. Un triste destin leur est réservé * Exception sera faite pour ceux qui, repentants feront actes de croyance et du bien...) Coran XIX, 59, 60. Ibn Abbas - que Dieu l'agrée - a interprété ce verset en disant : « Négliger la prière ne signifie pas la délaissier totalement, mais la retarder de l'heure fixée ». Saïd Ben Al-Moussaïab a donné un exemple : « Il s'agit d'un homme qui tarde à faire la prière du midi jusqu'à ce que le temps de la prière de l'Asr arrive et ainsi de suite en sorte que chaque prière ne soit pas accomplie avant l'arrivée de la suivante. Par conséquent, celui qui agit et meurt en retardant toujours la prière, sans se repentir, Dieu le précipitera dans « Ghai », qui est une vallée de la Géhenne dont le fond est très profond, et dont la saveur est très pourrie ».

Dieu l'Exalté a dit aussi dans un autre verset : **(Malheur aux croyants * qui négligent de faire la prière)** Coran CVII, 4,5. Sa'd Ben Waqqass a demandé au Messager de Dieu - Que Dieu lui accorde Sa Grâce et Sa Paix sur les sens de ce verset, il lui répondit : « C'est le fait de retarder la prière de l'heure fixée ». Il les a nommés des fidèles ou croyants, mais parce qu'ils négligent la prière en la retardant, il leur a promis le « Wail », qui est un châtiment douloureux, ou suivant d'autres exégètes, c'est une vallée de la Géhenne qui, si on y faisait passer les montagnes de ce bas monde, elles auraient été fondues. Il est aussi le séjour de ceux qui négligent la prière en la retardant, à moins qu'ils ne se repentent, retournent à Dieu et regrettent cette négligence ».

Dieu l'Exalté a dit aussi : **(Ô vous les croyants ! que le souci de vos richesses et de vos enfants ne vous distraie pas du souvenir de Dieu. Ceux qui agissent ainsi sont les perdants)** Coran LXIII, 9.

Il ne faut pas non plus négliger ses devoirs envers les autres, son voisin, ses proches, sa famille. Le musulman sincère accomplit parfaitement et dévotement toutes les actions obligatoires constituant les piliers de l'Islam. Il doit accomplir ces actions sans trouver des excuses à ne pas les exécuter, être respectueux et bon envers ses parents, être bon envers les proches, envers les pauvres, être vigilant dans les dépenses et ne pas gaspiller les biens, prendre soin de ses enfants, s'écarter de l'adultère et des relations illicites, respecter chaque vie humaine, s'occuper des orphelins, s'acquitter de ses promesses et de ses engagements, être humble et se défaire de l'arrogance... Telles sont les obligations de base du musulman, à l'échelle individuelle et collective. Ce sont les principes de la sagesse et les valeurs universelles de l'Islam. Quand ils sont suivis, ils apportent la justice, la paix et le bonheur dans ce monde, et le succès et le salut dans l'au-delà. Essayons tous de faire réellement nôtres ces obligations, incha Allah.

Wassalamou alaykom warahmatoullahTaala Wa Barakatouh.